

**Procès-verbal de la Réunion du Conseil Municipal  
Du Jeudi 13 Septembre 2007**

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux sauf FIATTE Dominique qui a donné pouvoir à DORBON Cécile.

Après lecture par le Maire, le procès-verbal de la séance précédente a été adopté à l'unanimité.

Le Maire convie les conseillers municipaux à participer au forum des associations qui aura lieu en mairie Dimanche 23 Septembre entre 9 h et 12 h. Auparavant sera dressé le calendrier des manifestations 2007/2008.

## **1. LOTISSEMENTS MONTPERROUX ET CHAMPONOT**

### **A/ Carrefour Montperroux/RD 683**

#### **Cessions de terrains**

Dans le cadre de l'aménagement du Carrefour Montperroux, le conseil municipal donne son accord pour la cession gratuite des reliquats de terrains de l'ancienne rue de Montperroux - parcelles privées non cadastrées - comme suit :

- au Département du Doubs	91 m <sup>2</sup>
- à M. LAMBERT Michel, riverain	21 m <sup>2</sup>

Les frais seront à la charge de la Commune.

### **B/ Création Lotissement « Montperroux »**

Suite à la demande du Maire, le Conseil Municipal confirme qu'il engage la procédure d'aménagement de la zone AU 2 - Secteur « Sous Les Vignes de Montperroux » et « Champ du Seiller » avec implantation d'un lotissement de 16 parcelles.

Les travaux préparatoires ont été confiés aux Cabinets COQUARD et ANDRE.

Le Maire est mandaté pour le dépôt de la demande de permis de lotir correspondante et la signature de toutes pièces s'y rapportant.

### **C/ Quartier Champonot - Modificatif du Règlement**

La municipalité ayant rencontré des difficultés d'interprétation et d'adaptation du règlement du lotissement sus-désigné, au niveau de l'implantation d'annexes indépendantes, elle demande la modification de l'article 10-2.

En conséquence, l'alinéa « Aucune annexe autorisée entre la maison principale et la voirie sauf vérandas ou sas d'entrée. » est supprimé. Le reste sans changement.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

## 2. AMENAGEMENT ABORDS DU COLLEGE D'AIGREMONT

### Attribution des travaux

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de procéder à la réalisation des travaux d'aménagement des abords du Collège d'Aigremont par délibération du 27/04/06 avec acceptation de la convention bipartite de financement qui fixe à 125 000 € ht la participation du Département.

Après avis d'appel public à la concurrence, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 2 août dernier pour examen des différentes offres de prix sur les 2 lots : 1 - Voirie - 2 Réseaux Secs. Ont été retenus :

- Lot 1	EUROVIA	pour	186 211,15 €
- Lot 2	VIGILEC-HATIER	pour	37 006,50 €
	<b>Total HT</b>	.....	<b>223 217,65 €</b>

Le conseil municipal confirme ces choix et mandate le Maire pour signature des marchés correspondants et de toutes pièces s'y rapportant.

## 3. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 3

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide la modification du budget primitif 2007 par transfert de crédits comme suit :

### Section d'investissement :

- Chapitre 20 - Article 2031 - Frais d'études	+ 14 000 €
- Article 2033 - Frais d'insertion	+ 125 €
- Chapitre 23 - Article 2313 - Travaux	- 14 125 €

## 4. LOGEMENTS 13 ET 22 GRANDE RUE

### A/ F1 22 grande rue

Le Conseil Municipal confirme l'attribution du logement précédemment occupé par Mlle JURY à M. BELIN Régis pour son fils, mineur, à compter du 01/09/2007 aux conditions suivantes :

- Loyer mensuel au 01/09/07	:	207,41 €
- Caution demandée	:	229,00 €

Un avenant sera signé en juillet 2008 pour passage du bail au nom du fils, devenu majeur. L'engagement financier des parents sera exigé.

Le Maire est mandaté pour la signature du bail correspondant, de l'avenant ultérieur et de toutes pièces s'y rapportant.

**B/ Appartement 13 grande rue**

Il est convenu que la location à Mlle CUENOT Valérie (DCM du 12/07/07) n'interviendra qu'à compter du 01/11/07 après réalisation de travaux de réfection de l'appartement (prévue initialement au 01/10/07).

**5. ACQUISITION LOGICIEL GESTION CIMETIERE**

A la demande du Maire, le conseil municipal donne un accord de principe pour l'acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière avec numérisation du plan pour un coût d'environ 900 € ht. Plusieurs offres vont être sollicitées avec démonstration du produit proposé pour soumission ultérieure à l'assemblée.

**6. DECISION MODIFICATIVE N° 4**

**A/ Annulation de Titres**

Suite à l'abandon de deux concessions au cimetière communal pour achat de deux nouveaux emplacements, le Conseil Municipal accepte la modification du budget primitif 2007, section de fonctionnement, comme suit :

Dépenses :

- Ouverture de Crédits à l'article 673 - Titres annulés 700 €

Recettes

- Crédits supplémentaires à l'article 525 €

La différence, soit 175 €, est financée par le suréquilibre budgétaire de la section de fonctionnement.

**B/ Admission en non valeur**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide l'annulation en non-valeur d'une recette de 152 € - Droit de place Pizzas (produit irrécouvrable).

Les crédits nécessaires sont ouverts à l'article 654 - Dépenses de fonctionnement - financée par le suréquilibre budgétaire de cette section.

**7. QUESTIONS DIVERSES**

**A/ Location Salle CEIA**

Le Maire informe l'assemblée que le CEIA a sollicité la location de la salle de mairie pour l'organisation de réunions qui auront lieu en journée entre le lundi et le jeudi (de 10 h à 17 h environ). Comme convenu avec le Directeur, l'installation de la salle sera à la charge du CEIA qui rendra les lieux vides et propres.

Le Conseil Municipal accepte ces dispositions et fixe le tarif de location à 60 €/journée.

#### B/ Noël des Anciens

Le Conseil suggère de reporter l'organisation d'un repas avec animation en 2008 ; la municipalité ne disposant pas encore d'une salle de plain pied à cet effet. La décision de maintien des colis pour 2007 sera prise par le CCAS lors de sa prochaine réunion fixée au mercredi 3 octobre prochain.

#### C/ Chauffe-eau Vestiaires Football

Le Maire expose que le chauffe-eau actuel du vestiaire football - au gaz - pose quelques soucis et que les avaries peuvent s'avérer dangereuses. Il suggère qu'un nouvel appareil - électrique de préférence - soit installé.

L'assemblée donne un accord de principe pour ce nouvel équipement et reste dans l'attente de la présentation d'un deuxième devis (1<sup>ère</sup> estimation : 1318 € ht sans les frais d'installation).

#### D/ Tracteur : Réparation ou Remplacement

Le Maire expose que le tracteur municipal, qui date de 1989, doit subir d'importants travaux de remise en état (pneus à changer, freins, embrayage, pompe hydraulique à revoir, et fuile huile moteur) qui conduisent à envisager son remplacement.

Le Conseil Municipal demande, dans un 1<sup>er</sup> temps, l'établissement de trois offres de prix afin d'estimer le coût des réparations.

#### E/ Achat Taille-haie

Le matériel actuel étant obsolète, le conseil municipal accepte l'acquisition d'un nouveau taille haie pour un coût de 499 € ht.

#### F/ Décorations de Noël 2007

Après discussions, il est convenu qu'une réunion du conseil sera provoquée pour choix des décorations et de leurs emplacements.